

Fidulane

DSN - Les blocs de régularisations

<u>Objectifs</u>	:	■ Procéder aux régularisations demandées par les organismes destinataires, ou par l'entreprise. Le programme ci-dessous sera adapté en fonction des objectifs des stagiaires mentionnés dans la convention de formation.
<u>Public concerné</u>	:	■ Gestionnaires de paie, Responsables de la paie
<u>Durée</u>	:	■ De 1 à 3 jours
<u>Déroulement</u>	:	■ Formation individuelle sur mesure dans vos locaux, ou à distance. Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques Formation complémentaire sur la DSN et sur les principes de la paie, si nécessaire.
<u>Mode d'évaluation</u>	:	■ Evaluation continue et cas pratiques
<u>Pré-requis</u>	:	■ Maîtrise des principes de la paie, maîtrise des calculs, aptitude au paramétrage, compréhension d'ensemble de la DSN
<u>Moyens pédagogiques et d'encadrement</u>	:	■ Logiciel de Paie à jour avec module DSN, possédé par le participant. Encadrement : voir ci-dessous "Formateur"
<u>Conditions de mise en œuvre</u>	:	■ Formation individualisée, adaptée à la demande des participants et de la structure, et adaptable tout au long de la formation
<u>Tarifs</u>	:	■ Voir : http://www.fidulane.com/tarifs.htm
<u>Délais d'accès</u>	:	■ En fonction de nos plannings, et du délai éventuel lié à votre OPCO
<u>Formateur</u>	:	■ Formateur spécialisé et expérimenté depuis de nombreuses années, connaissant très bien la pratique.

Introduction

■ Rappels des principes de transmission de la DSN

- Structure et données de la DSN
- Périodicité de la DSN

■ **Les erreurs possibles, après échéance du délai d'envoi**

- Mode de connaissance des erreurs : interne (salariés, entreprise, destinataires)
- Modes de traitement (correction sur bulletin postérieur, blocs de régularisation, corrections pour l'avenir)
- Les principales catégories de blocs de régularisation

■ **Méthode générale de création des blocs dans la DSN**

- Observer et comprendre les blocs existants
- Enumérer clairement et dans le détail les objectifs à atteindre
- Utiliser, si besoin, les ressources documentaires
Actualités, base de connaissance, cahier technique (NEODES) de Net-Entreprises
- Créer des blocs par mois civil pour les éléments de paie
- Tester la DSN par étape

La compréhension du principe des blocs de régularisation

■ **Objectifs à atteindre**

- Bien comprendre les demandes de régularisation
- Identifier précisément les objectifs

■ **Rechercher les blocs à corriger de chaque DSN erronée**

- Observer les différents onglets
- Repérer les différents blocs mal renseignés ou non renseignés
- Ne pas oublier que la création d'un bloc peut nécessiter la création d'autres blocs
- Noter les valeurs erronées bloc par bloc

■ **Ne pas confondre**

- La méthode « annule et remplace »
- La méthode additive (ou soustractive en cas de signe négatif) sur laquelle reposent les blocs de régularisation

■ **Déterminer le nombre et le contenu des blocs de régularisation à créer**

- Régularisations à faire par mois
- Régularisations à faire par salarié

- **Déterminer précisément les valeurs qui auraient dues être renseignées**
 - Bloc par bloc
 - Mois par mois le cas échéant

- **Calculer, par différence, les valeurs à entrer dans les blocs de régularisation**
 - Préparer, si besoin, un tableau avec « Valeur erronée » / « Valeur à obtenir » / « Valeur correctrice à entrer »
 - Vérifier, le cas échéant, la cohérence du tableau

- **Accélérer, si possible, les calculs**
 - Extraction / Calcul des valeurs qui auraient dû être déclarées
 - Extraction des valeurs qui ont été déclarées
 - Retraitement dans Excel

- **Vérifier la cohérence globale des données**
 - La modification d'un bloc peut requérir la modification d'autres blocs
 - Limite des contrôles automatiques
 - Recherche des blocs liés au(x) bloc(s) modifié(s)
 - Contrôle manuel de cohérence

Les blocs de régularisation concernant l'identité, le contrat de travail, l'activité des salariés, et le PAS

- **Mode de création des blocs**
- **Date de modification (identité et contrat)**
- **Profondeur de recalcul (contrats)**
- **Blocs « parents » et blocs « enfants »**
- **Mode de création d'un bloc Activité (S21.G00.53)**
- **Blocs de régularisation du PAS**

Les blocs de régularisation concernant les cotisations individuelles

■ Bases assujetties (S21.G00.78 – Bloc parent)

- Rechercher la nature de l'assiette à régulariser (02, 03, 04, ...)
- Créer l'assiette pour le mois civil à régulariser
- Enregistrement et génération des blocs « enfants »

■ Composants de base assujettie (S21.G00.79)

- Nature d'assiette 03
- Nature d'assiette 31

■ Cotisations individuelles (S21.G00.81)

- Cotisations URSSAF, d'assurance chômage et de retraite complémentaire
- Réductions de cotisations
- Cotisations de prévoyance
- Veiller à la cohérence entre les différents blocs
Bases assujetties / Cotisations individuelles / Cotisations agrégées

Les blocs de régularisation concernant l'URSSAF

■ Eléments essentiels attendus par l'URSSAF pour le calcul des cotisations

- Assiettes agrégées mensuelles des cotisations pour chaque code CTP
- Montant total des cotisations dues
- Identité, éléments essentiels du contrat de travail et de la paie de chaque salarié
- Assiettes globales mensuelles de calcul des cotisations pour chaque salarié
- Assiette, taux, montant, et éventuelle réduction de cotisation, pour chaque salarié et chaque mois
- Une codification parfaite de tous les éléments envoyés
- Une cohérence de toutes les données transmises

■ Les principaux contrôles effectués par l'URSSAF

- Cohérence entre assiettes agrégées et montant total des cotisations, compte tenu des codes CTP et qualifiants d'assiette utilisés
- Cohérence entre assiettes / cotisations agrégées et assiettes / cotisations individuelles
- Cohérence entre assiettes plafonnées et assiettes déplafonnées
- Cohérence interne à certains codes utilisés
- Cohérence entre la réduction générale globale de cotisations patronales, et les cotisations patronales sur lesquelles celle-ci peut s'imputer
- Cohérence entre cotisations agrégées et cotisations individuelles

- Cohérence entre le total des cotisations dues calculées par l'URSSAF, et le montant des règlements
- Cohérence entre la réduction générale individuelle de cotisations patronales, le salaire brut cumulé et le smic de référence cumulé

■ Les principales régularisations demandées par l'URSSAF

- Assiettes agrégées
- Codes CTP et qualifiants d'assiette utilisés (bloc S21.G00.23)
- Montant total des cotisations dues (bloc S21.G00.22)
- Montant du paiement (bloc S21.G00.20)
- Assiettes individuelles (bloc S21.G00.78)
- Détail de chaque cotisation : assiette, montant, taux, et réductions de cotisations (blocs S21.G00.81)
- SMIC de référence et plafond de la Sécurité Sociale appliqué (bloc S21.G00.79)

■ L'élaboration des blocs de régularisation pour les cotisations agrégées URSSAF

- Création d'un bloc pour chaque mois civil concerné par les régularisations
Pour les assiettes agrégées, codes CTP et qualifiants d'assiette utilisés (bloc S21.G00.23),
- Pour le montant total agrégé des cotisations à régulariser (bloc S21.G00.22)
- Contrôle de cohérence avec les blocs S21.G00.78, pour les assiettes individuelles
- Contrôle de cohérence avec les blocs S21.G00.81 de cotisations individuelles
- Création ou modification d'un bloc de paiement (S21.G00.20)

■ Exemples de blocs de régularisation pour l'URSSAF

Les blocs de régularisation concernant les caisses de retraite Agirc-Arrco

■ Eléments essentiels attendus

- Identité, éléments essentiels du contrat de travail et de la paie de chaque salarié (partie commune avec l'URSSAF)
- Assiettes mensuelles de calcul des cotisations pour chaque salarié (partie commune avec l'URSSAF, bloc S21.G00.78)

- Montant des cotisations dues par mois (rubrique 105 du bloc S21.G00.81), et éventuelle réduction de cotisation (rubrique 106 du bloc S21.G00.81), pour chaque salarié
- Une codification parfaite de tous les éléments envoyés

■ Les principaux contrôles effectués par les caisses de retraite complémentaire

- Cohérence entre assiettes et cotisations déclarées (bases x taux = cotisations)
- Cohérence entre assiettes plafonnées et assiettes déplafonnées
- Cohérence entre assiette plafonnée, et rapport entre les heures de travail du contrat, et les heures de travail dans l'établissement (« quotité de travail »)
- Cohérence entre certains éléments du contrat de travail, et l'affiliation à la caisse de retraite

■ Les principales régularisations pour les caisses de retraite complémentaire

- Assiettes individuelles globales des cotisations (bloc S21.G00.78 communs à l'URSSAF)
- Montant des cotisations : rubrique 105 (blocs S21.G00.81)
- Montant de l'éventuelle réduction des cotisations : rubrique 106 (blocs S21.G00.81)
- SMIC de référence (bloc S21.G00.79) pour cette éventuelle réduction
- Modification des éléments liés au contrat de travail (bloc S21.G00.41)
- Eventuelle période d'affiliation à tort (bloc S21.G00.83) et bases assujetties déclarées à tort (bloc S21.G00.84)

L'entrée d'une assiette déplafonnée de « 0 » pour chaque salarié et chaque mois concerné, dans le bloc S21.G00.78, peut être nécessaire pour les corrections ci-dessus, pour créer, si besoin, les blocs S21.G00.79 et S21.G00.81

- Création ou modification d'un bloc de paiement (S21.G00.20)

■ Exemples de blocs de régularisation pour les caisses de retraite complémentaire

Les blocs de régularisation concernant les caisses de prévoyance

■ Eléments essentiels attendus

- Identité, éléments essentiels du contrat de travail et de la paie de chaque salarié (partie commune avec l'URSSAF)
- Références des contrats, au niveau de l'établissement (bloc S21.G00.15)
- Affiliation des salariés aux différents contrats (blocs S21.G00.70) et identifiant technique de chaque contrat dont est bénéficiaire le salarié (S21.G00.78)
- Composant de base assujettie par mois (tranche 1, forfait, ...), pour chaque salarié
- Montant des cotisations dues par mois pour chaque salarié (bloc S21.G00.81)
- Une codification parfaite de tous les éléments envoyés

■ Les régularisations les plus fréquentes

- Composant de base assujettie par mois (tranche 1, forfait, ...), pour chaque salarié (bloc S21.G00.79)
- Cotisations individuelles de prévoyance dues par mois pour chaque salarié (S21.G00.81)
- Rubrique de liaison au contrat, si absente (bloc S21.G00.78), car nécessaire pour les corrections ci-dessus, pour créer, si besoin, les blocs S21.G00.79 et S21.G00.81
- Création ou modification d'un bloc de paiement (S21.G00.20)

■ Exemples de blocs de régularisation pour les caisses de prévoyance

Les blocs de régularisation concernant la DGFIP

■ Eléments essentiels attendus en général

- Identité, éléments essentiels du contrat de travail et de la paie de chaque salarié (partie commune avec l'URSSAF)
- Rémunération nette imposable, taux du PAS, type de taux, montant du PAS, date de versement des salaires par mois pour chaque salarié (bloc S21.G00.50), montant soumis au PAS
- Une codification parfaite de tous les éléments envoyés

■ Les régularisations les plus fréquentes

- Erreur de taux, erreur de rémunération nette fiscale (bloc S21.G00.56)
- Erreur concernant le montant soumis au PAS (bloc S21.G00.56)
- Un bouton dans la DSN permet normalement de compléter ou/et d'ajouter un bloc, par salarié, et par mois à rectifier*
- Création ou modification d'un bloc de paiement (S21.G00.20)

■ Exemples de blocs de régularisation pour la DGFIP

■ Les autres blocs de régularisation

Conclusion